

## Avis technique

### Recyclabilité d'un gobelet pour restauration fast-food

#### PRESENTATION

* Demandeur :	MCDONALD'S
* Dénomination :	0,25 L COLD CUP
* Description :	Gobelet
* Dimensions (cm) :	10 (h) x 9 (Ø sup.) x 5,5 (Ø inf.)
* Masse (g) :	6,44
* Type de produit emballé :	Liquide alimentaire



#### ELEMENTS CONSTITUANTS

* Corps de l'emballage :	Papier-carton, plastique (PE)
* Type d'encre :	Base aqueuse - Impression flexo
* Type de colle :	-

#### COMPOSITION ET DONNEES COMPLEMENTAIRES DU CORPS DE L'EMBALLAGE

* Papier - Carton :	88,2 %
* Plastiques :	11,8 %
* Aluminium :	0 %
* Colles :	0 %
* Autres :	0 %

- \* Élément majoritairement fibreux : **oui**
- \* Papier traité résistant état humide : **non**
- \* Papier traité anti-graisse : **non**

#### PRE-REQUIS

Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être vidé de tout reste alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière papier-carton.

En effet, selon l'étude menée dans ce cadre, une fois les gobelets vidés et dans des conditions normales de dilution, la présence résiduelle de sucre ne remet pas en cause la recyclabilité des gobelets.

La rédaction du présent avis s'inscrit donc dans le cadre d'un flux de gobelets en mélange dans un flux d'emballages ménagers en papier-carton.

#### EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Moyen		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOIDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	Ø	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Désintégration à prolonger		

\* en condition minimale d'utilisation    \*\* incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⊗ En cours d'étude

> Impact environnemental

## CONCLUSIONS DU CEREC

Le gobelet est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres cellulosiques : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton. De plus, on observe que la fraction plastique se désintègre facilement lors de la remise en suspension du gobelet et s'élimine tout aussi aisément par classage à fentes.

Ainsi, du fait de ces résultats, des consignes de tri données aux consommateurs et de la dilution de ces gobelets dans un flux d'emballages ménagers usagés en papier-carton plus important (Cf. Pré-requis), le CEREC émet un avis favorable quant à leur recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les les emballages mêlés relevant du circuit municipal.

## RECOMMANDATIONS DU CEREC

### ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- la fraction plastique : en dépit de son élimination aisée, le CEREC préconise, dans le respect de fonctionnalités équivalentes pour l'emballage, de minimiser le taux de plastique tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité et veiller à une meilleure séparabilité entre les fractions carton et plastique compte tenu du taux important de rejets pour l'industrie papetière (de 24 à 30% de la masse initiale) ;

- l'encre utilisée et en particulier :

o Sa nature : le CEREC recommande l'utilisation d'une encre à base d'eau ou d'huile végétale afin d'éviter l'éventuelle présence de résidus d'huile minérale et de limiter les turbidités dans l'eau utilisée ;

o Sa couleur : le CEREC recommande d'éviter toute encre de couleur sombre ou vive afin, d'une part, de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et d'autre part, de ne pas saturer les eaux du process. Les encres à fort dégoût sont également à proscrire.

### CONSIGNES DE TRI

Les gobelets, tels que celui étudié, sont généralement employés pour le conditionnement de boissons en salle de restauration rapide ou de vente à emporter. Pour ce faire, un couvercle plastique et une paille sont le plus souvent fournis avec le gobelet. Par conséquent, le cas échéant, le CEREC préconise l'ajout de pictogrammes recommandant de :

- séparer le corps du gobelet d'éventuels autres éléments, et de le placer dans le bac destiné aux emballages recyclables ;
- de jeter les éléments alors séparés, dans le bac dédié aux ordures ménagères résiduelles.

## VALIDATION



ECO  
EMBALLAGES

Maryon PAILLEUX



Philippe HEINRICH